RECYC-QUÉBEC Québec

RECONNAISSANCE CENTRE DE TRI

COMMENT UTILISER LES RÉSULTATS DES TABLEAUX SUIVANTS

Le processus d'analyse par lequel passe les candidats à la reconnaissance des centres de tri permet d'évaluer un niveau de performance selon certains critères établis par RECYC-QUÉBEC. Les résultats obtenus par les installations reconnues sont tributaires des intrants qu'ils reçoivent. Les générateurs d'ailleurs peuvent travailler de concert avec les installations reconnues afin de maximiser le taux de recyclage et de valorisation, permettant souvent d'aller au-delà des taux diffusés dans le tableau de RECYC-QUÉBEC.

Taux de recyclage et de valorisation : Ce taux correspond au tonnage des matières envoyées à des installations de recyclage et de valorisation énergétique sur le total des matières sortantes. Il faut noter que toutes les matières acheminées dans un lieu d'élimination, que ce soit pour des travaux d'infrastructures ou de recouvrement alternatif, sont actuellement exclues de ce calcul. Considérant un certain niveau d'imprécision dans les données, une fourchette est indiquée.

Tonnage annuel reçu : Ce tonnage est présenté à titre indicatif, il n'entre pas directement dans l'évaluation de la reconnaissance des installations. Il arrive toutefois que des intrants offrant peu de potentiel de valorisation (ex. provenant d'un sinistre) ou qui ne sont pas composés de résidus de CRD (ex. meubles) soient envoyés directement dans les rejets de l'installation. Les installations marquées d'un astérisque (*) gèrent également un lieu d'élimination en plus du centre de tri. Dans leurs cas, le « Tonnage annuel reçu » est celui destiné spécifiquement au centre de tri et non à des fins d'élimination.

Niveau de mécanisation : Voici la nomenclature des niveaux : « Faible » : tri sur plateforme aménagée; « Moyen » : tri effectué à l'aide d'une table de tri et des équipements connexes (ex. : aimants); « Élevé » : tri mécanique et technologique, c'est-à-dire avec une table de tri et des équipements de tri optique ou robotique. Habituellement, plus le niveau de mécanisation est élevé, plus la qualité des matières sera grande et les débouchés, plus stables. Un niveau élevé permet habituellement de recevoir de plus grande quantité de matière.

Liste des matières triées : Il s'agit des matières pour lesquelles le centre de tri reconnu a pu développer un débouché de recyclage ou de valorisation énergétique, relativement stable, qui lui permet d'écouler ces matières, en tout ou en partie. Occasionnellement, lorsque l'offre de certaines matières excède la demande des débouchés, les matières triées doivent être envoyées vers des débouchés alternatifs, stockées, ou même, en dernier recours, elles doivent être éliminées. Dans un même ordre d'idée, si un générateur achemine une matière qui n'est pas sur la liste (ex. PVC), cette matière pourrait être acceptée par le centre de tri, mais se retrouver à être éliminée. Il est également possible que les quantités triées pendant une année complète ne soient pas suffisantes pour justifier un transport économique. Une note est indiquée à cet effet aux installations touchées par cette situation.

TRUCS ET ASTUCES POUR LE GÉNÉRATEUR

Tri à la source et déconstruction : Dans le tableau qui suit, la dernière colonne « Liste des matières triées » vous indique les matières pour lesquelles le centre de tri reconnu a pu développer un débouché de recyclage ou de valorisation énergétique, relativement stable, qui lui permet d'écouler ces matières. Si ces installations reçoivent ces matières, prétriées, on peut s'attendre à un taux de recyclage et de valorisation supérieur au taux moyen affiché par l'installation. Sans ce traitement préalable, un générateur doit s'attendre à ce qu'un conteneur de matières pêle-mêles obtiennent le résultat de la colonne « Taux de recyclage et de valorisation » ou même moins.

RECYC-QUÉBEC Québec

RECONNAISSANCE CENTRE DE TRI

Centres de tri CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC

Région administrative	Nom de l'entreprise	Municipalité	Période d'évaluation	Taux de recyclage et de valorisation	Tonnage annuel reçu	Liste des matières triées	Mentions spéciales
01 – Bas-Saint-Laurent	Matrec-GFL (anc. Conteneurs KRT)	Rivière-du-Loup	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 30 % et 59 %	30 000 à 60 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, bois traité, carton, métaux, verre – **7 matières**	Mécanisation moyenne
01 – Bas-Saint-Laurent	Matrec-GFL (anc. Groupe Bouffard)	Rimouski[1] et Matane	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 60 % et 90 %	Moins de 30 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, gypse, métaux, mélange combustible – **7 matières**	Mécanisation moyenne
03 - Capitale-Nationale	AIM Écocentre	Saint-Augustin-de-Desmaures	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 30 % et 59 %	Plus de 90 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, bois traité (créosote), carton, gypse, métaux, mélange combustible, plastique, verre – **10 matières**	Mécanisation élevée
03 - Capitale-Nationale	Eddy Fugère inc.	Québec	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 60 % et 90 %	Plus de 90 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux, mélange combustible, verre – **7 matières**	Mécanisation faible Respect des 3RV pour le bois
03 - Capitale-Nationale	Matrec-GFL (Lavoisier)	Québec	1er janv. au 31 déc. 2022	Moins de 30 %	Plus de 90 000 t.	Agrégats, bois, carton, métaux, mélange combustible – **5 matières**	Mécanisation moyenne
03 - Capitale-Nationale	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf*	Neuville	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 60 % et 90 %	Moins de 30 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux, plastique – **6 matières**	Mécanisation faible
04 - Mauricie	Bellemare Environnement*	Trois-Rivières	1er nov. 2021 au 31 oct. 2022	Entre 60 % et 90 %	60 000 à 90 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux, verre – **6 matières**	Mécanisation moyenne Respect des 3RV pour le bois

[1] L'installation de Rimouski n'est pas un centre de tri, mais toutes les matières reçues sont acheminées vers des installations de recyclage ou de valorisation ou encore vers le centre de tri de Matane

Région administrative	Nom de l'entreprise	Municipalité	Période d'évaluation	Taux de recyclage et de valorisation	Tonnage annuel reçu	Liste des matières triées	Mentions spéciales
05 – Estrie	Valoris*	Bury	1er janv. au 31 déc. 2022	Plus de 90 %	Moins de 30 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, métaux, mélange combustible – **5 matières**	Mécanisation moyenne
06 – Montréal	Matrec-GFL – Montréal-Est	Montréal-Est	1er janv. au 31 déc. 2022	Moins de 30 %[2]	60 000 à 90 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, bois traité, carton, gypse, métaux, plastique – **7 matières**	Mécanisation moyenne
12 – Chaudière-Appalaches	Location Dalji inc.	Saint-Isidore	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 60 % et 90 %	30 000 à 60 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, gypse, métaux, mélange combustible – **7 matières**	Mécanisation faible
15 – Laurentides	Matrec-GFL (anc. Centre de tri d'Argenteuil)	Brownsburg-Chatham	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 30 % et 59 %	30 000 à 60 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux – **5 matières**	Mécanisation moyenne
16 – Montérégie	Matrec-GFL	Saint-Hyacinthe	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 30 % et 59 %	30 000 à 60 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux – **5 matières**	Mécanisation moyenne
17 - Centre-du-Québec	Enfouibec*	Bécancour	1er janv. au 31 déc. 2022	Entre 30 % et 59 %	30 000 à 60 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, bois traité, métaux, verre – **6 matières**	Mécanisation moyenne
17 – Centre-du-Québec	Matrec-GFL	Drummondville	1er janv. au 31 déc. 2022	Moins de 30 %	60 000 à 90 000 t.	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux – **5 matières**	Mécanisation moyenne
Nombre d'installation reconnue : 14				**52 %**	**853 000 t.**	**6 matières**	

[2] Un incendie majeur en juin 2022 a influencé les résultats du centre de tri.

Temporaire[3]

Région administrative	Nom de l'entreprise	Municipalité	Fin prévue	Tonnage annuel prévu	Niveau de mécanisation	Nombre de matières prévues	Liste des matières prévues
12 – Chaudière-Appalaches	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	Saint-Georges et Thetford Mines	31 décembre 2023	Entre 30 000 et 60 000 t.	À déterminer	5+	Agrégats, bardeaux, bois, carton, métaux
Nombre total d'installations de niveau « Temporaire » : 1							

[3] Cette catégorie d'installation a été retirée lors de la dernière mise à jour du programme en septembre 2023.

Précisions sur les tableaux

Présentation des entreprises : L'ordre de présentation des centres de tri à l'intérieur du tableau se fait d'abord par numéro de région administrative et en suite par ordre alphabétique des entreprises.

Nom de l'entreprise : Un hyperlien a été ajouté vers le site internet et les coordonnées complètes de l'entreprise pour les contacter.

Taux de recyclage et de valorisation : Correspond au tonnage des matières envoyées à des installations de recyclage et de valorisation énergétique sur le total des matières sortantes. Il faut noter que toutes les matières acheminées dans un lieu d'élimination, que ce soit pour des travaux d'infrastructures ou du recouvrement alternatif, sont exclues de ce calcul.

Tonnage annuel reçu : Les installations marquées d'un astérisque (*) gèrent également un lieu d'élimination en plus du centre de tri. Le « Tonnage annuel reçu » est celui destiné spécifiquement au centre de tri et non à des fins d'élimination.

Niveau de mécanisation : Voici la nomenclature des niveaux : « Faible » : tri sur plateforme aménagée; « Moyen » : tri effectué à l'aide d'une table de tri et des équipements connexes (ex. : aimants); « Élevé » : tri mécanique et technologique, c'est-à-dire avec une table de tri et des équipements de tri optique ou robotique.

Reconnaissance temporaire : La reconnaissance temporaire peut être accordée à une installation qui présente les informations requises, réponds aux critères de base du programme ou répondra aux critères du programme d'ici la fin de la période visée.